



FLEGT

Négociation de l'Accord Volontaire de Partenariat entre la République de Côte d'Ivoire et l'Union Européenne

Abidjan, 20 et 21 juin 2013

Feuille de route indicative pour les négociations d'un APV/FLEGT entre la Côte d'Ivoire et l'Union Européenne

Thèmes	Activités	Type de réunion	Date	Lieu
1. Ouverture des négociations	1.1. Déclaration commune et lancement de la négociation	Conférence de presse	13 juin 2013	Abidjan
	1.2. Travaux préparatoires	Première session de négociation formelle	17 juin 2013	Abidjan
	1.3. Visite de terrain conjointe		18-19 juin 2013	Adzopé-Abidjan
	1.4. Echanges sur les quatre sessions formelles de négociations		20-21 juin 2013	Abidjan
	1.5. Attentes et objectifs des parties prenantes par rapport à l'APV/FLEGT			
	1.6. Cadre légal et définition de la légalité			
	1.7. Présentation de la grille de légalité et du guide d'élaboration			
A. Adoption de la feuille de route des négociations				
2. Champs d'application de l'APV	2.1 Session de clarification du contenu du thème avec l'UE	Information	Du 15 au 19 Juillet 2013 (date à préciser)	
	2.2 Echanges sur les différents éléments du Champ d'application de l'APV/FLEGT	Session technique	Du 16 au 20 septembre 2013 (date à préciser)	
3. Système de Vérification de la Légalité : Définition de la légalité	3.1. Session de clarification du contenu du thème avec l'UE	Information		
	3.2. Premier échange sur les instruments juridiques et les grilles de légalité (structure et nombre de grilles)	Session technique	Du 21 au 25 octobre 2013 (date à préciser)	
	3.3. Second échange sur les grilles de légalité	Session technique	Du 9 au 13 décembre 2013 (date à préciser)	
	Bilan sur les grilles de légalité	Session technique en « face à face »	Janvier 2014	Abidjan

Thèmes	Activités	Type de réunion	Date	Lieu
	3.4. Lien avec les systèmes de certification privés existants (FSC, PEFC, OLB, TLTV) et la grille de légalité	Information		
	3.5. Discussion sur la réalisation des tests de terrain de la définition de la légalité	Session technique		
	3.6. Conclusions des discussions techniques sur les grilles de légalité	Session technique		
B. Validation du champ d'application de l'APV et de la définition de la légalité. Orientations sur les systèmes de contrôle de la légalité et de la traçabilité		Session de négociation formelle	Juillet 2014	Bruxelles
4. Système de Vérification de la Légalité : Contrôle de la légalité et de la traçabilité	4.1. Session de clarification du contenu du thème avec l'UE	Information		
	4.2. Echanges sur le contrôle de la légalité et de la traçabilité	Session technique		
	4.3. Conclusions des discussions techniques sur le contrôle de la légalité et de la traçabilité	Session technique		
C. Validation du système de contrôle de la légalité et de la traçabilité. Orientations sur les systèmes de délivrance des autorisations et d'audit indépendant		Session de négociation formelle	Février 2015	Abidjan
5. Système de délivrance des autorisations	5.1. Session de clarification du contenu du thème avec l'UE	Information		
	5.2. Echanges sur la délivrance des autorisations	Session technique		
	5.3. Accord sur le système de délivrance des autorisations	Session technique		
6. Système d'Audit indépendant	6.1. Session de clarification du contenu du thème avec l'UE	Information		
	6.2. Présentation des principes de l'audit indépendant	Session technique		
	6.3. Echanges sur le système d'audit indépendant (mandat, TDR de l'auditeur, fréquence, modalités de recrutement de l'auditeur indépendant)	Session technique		
	6.4. Conclusions des discussions techniques sur le système d'audit indépendant	Session technique		
7. Evaluation externe du système de vérification de la légalité	7.1 Information sur les critères d'évaluation externe du système de vérification de la légalité	Information		
	7.2 Accord sur les TDR de l'évaluateur et processus de sélection	Session technique		
8. Accès au marché et procédures de	8.1. Session de clarification du contenu du thème avec l'UE	Information		
	8.2. Echanges sur les besoins en	Session technique		

Thèmes	Activités	Type de réunion	Date	Lieu
réceptions des autorisations en Europe	matière de dispositions transitoires avant la délivrance des premières autorisations			
	8.3. Procédures de réceptions des autorisations en Europe			
Validation du système de délivrance des autorisations, des modalités d'audit indépendant ainsi que des conclusions sur l'accès au marché et les procédures de réception des autorisations en Europe		Session formelle de négociation	Mars 2016	
9. Gouvernance de l'Accord	9.1 Comité conjoint et autre structure	Session technique		
	9.2 Structure et TDR du comité conjoint	Session technique		
10. Communication et transparence	10.1 Information sur la stratégie de communication	Information		
	10.2 Echanges sur la stratégie de communication	Session technique		
	10.3 Conclusions des discussions sur la nature de l'informations à rendre publique et périodicité	Session technique		
11. Mesures préparatoires et d'accompagnement	11.1 Informations sur les mesures d'accompagnement	Information		
	11.2 Conclusions des discussions sur les mesures d'accompagnement proposées	Session technique		
	11.3 Discussion sur les mesures préparatoires à la mise en oeuvre	Session technique		
12. Calendrier de mise en oeuvre	12.1 Information sur le calendrier de mise en oeuvre	Information		
	12.2 Echanges sur les premiers éléments du calendrier de mise en oeuvre de l'APV/FLEGT	Session technique		
	12.3 Finalisation du calendrier de mise en oeuvre de l'APV/FLEGT	Session technique		
13. Préparation du texte de l'accord	13.1 Echanges sur le projet du corps de texte de l'APV	Information		
	13.2 Présentation du projet du corps du texte de l'APV/FLEGT	Session technique		
D. Validation de l'APV/FLEGT avec ses annexes		Dernière session de négociation formelle	Mai 2017	Bruxelles
Paraphe de l'APV			Août 2017	Abidjan
Signature de l'APV			Décembre 2017	Bruxelles
Ratification de l'APV par la RCI et l'UE				